

DOSSIER DE CANDIDATURE

SECTION JEUNES SAPEURS POMPIERS

PROMOTION 2026-2029



Devenir Jeune Sapeur-Pompier, c'est vivre une expérience unique, découvrir la force du travail en équipe et surtout, apprendre les gestes qui sauvent. C'est aussi s'initier aux techniques de secours et de lutte contre l'incendie, découvrir le matériel et les véhicules des sapeurs-pompiers et pratiquer régulièrement une activité physique et sportive. Civisme et solidarité sont au cœur de cette activité aux multiples facettes.

A l'issue de sa formation, le Jeune Sapeur-Pompier aura acquis un savoir, un savoir-faire et un savoir-être qui lui seront utiles tout au long de sa vie, afin de devenir s'il le souhaite sapeur-pompier. La formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers, qui s'étale sur 3 années scolaires, est axée autour du secours à personnes, de la lutte contre les incendies et de la protection des biens et de l'environnement. Elle comporte également un volet d'information sur le fonctionnement des services de secours et de la prévention face aux produits et comportements addictifs. Au terme de sa formation, il passe le brevet national de Jeunes Sapeurs-Pompiers, dispose des qualifications nécessaires pour intégrer, sous réserve d'aptitude médicale, un centre de secours et devenir opérationnel en tant que sapeur-pompier volontaire après un stage de formation complémentaire au sein du service départemental d'incendie et de secours.

Cet engagement nécessite un effort constant de l'élève et une grande motivation.

Pour intégrer la section de jeune sapeur-pompier, vous devez :

- répondre aux conditions d'incorporation décrites en page 2 et déposer ce dossier auprès du lycée Jean Jaurès de Saint-Affrique à l'attention du responsable de section des JSP.
- si ce dernier est retenu, réaliser un entretien devant un jury chargé du recrutement afin d'expliquer votre motivation pour intégrer la section et une des formations de l'établissement ; et que vous soient présentées les règles de fonctionnement, contraintes et attendus de la formation.
- passer les tests de recrutements : épreuves écrites et sportives (Cf. en page 2)

LES CONDITIONS D'INCORPORATION :



- Être né(e) entre le 1^{er} juillet 2010 et le 1^{er} avril 2013 inclus.
- Être motivé par une des formations de seconde proposées au lycée Jean Jaurès
- Avoir rendu le dossier complet avant le **09/09/2026**, au lycée Jean Jaurès, Av. Jean Jaurès, 12400 Saint-Affrique
- Passer les tests de recrutement et l'entretien

LES EPREUVES DE SELECTION:

- **Visite médicale :** Par un médecin pompier, cette visite sera organisée par la section en début d'année.
- **Epreuves écrites :**
 - Rédaction d'une lettre de motivation (20 lignes manuscrite « pourquoi souhaitez-vous devenir JSP ? »)
 - des exercices de mathématiques de niveau collège. (Produit en croix, périmètres, surfaces)

- **Épreuves Sportives :**

- Épreuve d'endurance cardio-respiratoire :

Basée sur une épreuve de course à pied, il est demandé aux candidats, sans s'arrêter et sans marcher, de réaliser une distance de 1 000 mètres en réalisant le temps le plus faible possible.

- Épreuve de Killy :

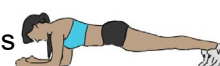
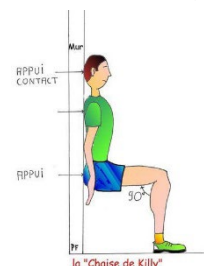
Le candidat colle la tête au mur, les bras le long du corps en position assise dos au mur, les jambes à angle droit. Le test consiste à tenir la position le plus longtemps possible. Il s'arrête lorsque le sujet se lève, décolle la tête du mur ou s'écroule.

- Épreuve de pompes :

Le candidat doit réaliser le plus de répétitions possibles en respectant le rythme de 1 pompe / 2 secondes. La pompe démarre bras tendus et finit avec la poitrine qui effleure le sol.

- Épreuve de gainage :

Le candidat tient la position de gainage le plus longtemps possible. Position : les coudes au sol, le corps tendu.



CALENDRIER DE RECRUTEMENT :

Mercredi 09 septembre 2026 : Date limite de dépôt des dossiers

Mercredi 16 septembre 2026 : Visites médicales avec Médecin Pompier

Mercredi 23 septembre 2026 : entretiens + épreuves sportives et écrites

Samedi 26 septembre 2026 : Envoi des résultats

Mercredi 30 septembre : Habillement à Rodez

Mercredi 07 octobre 2026 : Accueil des familles et lancement officiel de la section.

Mercredi 14 octobre 2026 : début des cours

EMPLOI DU TEMPS DE LA SECTION ET ACTIVITÉS :



Les cours de la section auront lieu **tous les mercredi après-midi** selon l'emploi du temps suivant :

- 13h00 à 15h : cours théoriques et pratiques pompiers
- 15h00 à 17h00 : activité physique et sportive

Les élèves de la section participeront également de manière ponctuelle à certaines activités de l'association sportive du lycée et aux manifestations sportives organisées par le SDIS : cross, parcours sportif des sapeurs pompiers, journée nationale des sapeurs pompiers ...

Pour un certain nombre d'activités sportives et certaines manifestations commémoratives, la participation des Jeunes Sapeurs-Pompiers est obligatoire.

L'uniforme et la tenue de travail sont fournis par l'association.

Prévoir une tenue de sport.

L'inscription au sein de la section impose l'adhésion au règlement intérieur de la section de l'union départementale et l'inscription à l'association sportive du lycée Jean Jaurès.

LISTE DES PIECES A FOURNIR :

- ☐ Fiche de renseignements et droit à l'image (doc 1 p4)
- ☐ Lettre de motivation
- ☐ CV
- ☐ Une photo d'identité récente (doc 1 p4)
- ☐ Autorisation parentale (doc 2 p5)
- ☐ Certificat médical du médecin généraliste de non contre-indication à la pratique du sport (doc 3 p6)
- ☐ Attestation de natation (doc 4 p7)
- ☐ Bulletins scolaires des 1er et 2ème trimestre de 3ème.
- ☐ Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- ☐ Adhésion à l'association sportive du lycée AS (Voir avec prof EPS à la rentrée)
- ☐ Chèque de 65€ à l'ordre de « UDSP 12 » pour l'adhésion annuelle à la section (comprenant : l'adhésion à l'UD, l'union Régionale et la fédération nationale des pompiers de France, l'habillement, l'assurance, les manuels JSP)

QUESTIONS ÉVENTUELLES :

- **Par mail :** Bruno CANU, responsable pédagogique de la section : bruno.canu@ac-toulouse.fr
- **Par téléphone :** Pierre MAHAUDEN, Chef de section JSP du Lycée : 06 50 52 69 74

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

Jeune sapeur pompier candidat :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe :

Numéro de tél :

Mail du JSP :

Médecin traitant :

Classe actuelle :

Etablissement actuel :

Seconde professionnelle choisie :

☐ seconde Bac Pro **MELEC** (Métiers l'électricité et des environnements connectés)

☐ seconde Bac Pro **MELEC** (maintenance des systèmes de production connectés)

☐ seconde **GT (générale et Technologique)**

☐ 3ème PM prépa métiers (*cocher également la seconde souhaitée ensuite*)

Coller
une
photo

Responsable légal 1 :

Nom - Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Numéros de tél :

Mail :

Lien avec le JSP :

Responsable légal 2 :

Nom - Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Numéros de tél :

Mail :

Lien avec le JSP :

DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e).....

Autorise

N'autorise pas

l'Union Départementale, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aveyron et le lycée Jean Jaurès

à utiliser une photographie représentant mon enfant dans l'exercice des activités de jeunes sapeurs-pompiers, exclusivement pour la réalisation de supports d'informations et de communications destinées à promouvoir ledit service.

Fait àle

Signature du(des) responsable(s) légal(aux) :



Déclaration
DU (OU DES) REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)
SAISON 20..... / 20.....



Je (nous) soussigné(s)

Représentant(s) légal(aux) de l'enfant

→ **Autorise les responsables de la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de
ou les accompagnateurs des déplacements**

- A transporter mon enfant dans les véhicules du lycée ou du service dans le cadre des activités de la section JSP
- A faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence suivant les prescriptions du médecin ;
- A faire hospitaliser mon enfant en cas de nécessité : lieu d'évacuation préférentiel :
- A permettre la sortie de mon enfant de la structure de soins

Je (nous) suis (somes) joignable(s) au(x) numéro(s) de téléphone suivant(s) :

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

→ **Prenons acte du fait que la participation à la formation de JSP n'engage pas le SDIS 12 et le lycée Jean Jaurès à un recrutement ultérieur en qualité de sapeur-pompier.**

Fait à le

Signature du ou des représentants

Art. L1111-5 du code de la Santé publique

Art. R 1112-57 du code de la Santé publique



CERTIFICAT MÉDICAL
A LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Article L231-2-1 du code du sport



Je soussigné

Docteur en médecine

Demeurant à

ou

Médecin de Sapeurs-Pompiers du SDIS de

Certifie avoir examiné ce jour

Nom et prénom du JSP :

Né(e) le

JSP de la section de N° de département

Et n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication cliniquement décelable à la pratique de toutes les activités physiques et sportives des Jeunes Sapeurs-Pompiers et plus précisément, des disciplines suivantes en compétition : (cocher les cases)

- ☐ Cross-country
- ☐ Epreuves athlétiques (saut en hauteur, poids, demi-fond, vitesse)
- ☐ Grimper de corde
- ☐ Natation
- ☐ Parcours Sportifs du Sapeur-Pompier
- ☐ Rassemblements Techniques Départementaux, Régionaux et Nationaux
- ☐ Autre :

Certificat valable une année à compter du

Fait à le

Cachet et signature

ATTESTATION DE NATATION

(à remplir par un maître-nageur)

Je soussigné(e) titulaire du BEESAN n°
ou du BNSSA n° atteste que né(e)
le a la capacité de se déplacer sur un parcours de 20 mètres, avec
passage sous une ligne posée et non tendue, sans présenter de signe de panique.
Le parcours est réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au
moins égale à 1m80. Le départ est effectué par une chute arrière volontaire, un saut ou un
plongeon.

Date :

Signature :

Cachet de l'établissement

*Modèle conforme à l'arrêté du 20 juin 2003 fixant les modalités d'encadrement et les conditions
d'organisation et de pratique de certaines activités physiques dans les centres de vacances et
les centres de loisirs sans hébergement*

Document 4